



## Délégation du locataire

Par **Bigglozo**, le **29/07/2015** à **14:16**

Bonjour,

j'étais locataire d'un appartement pendant 14 mois.

6 mois après avoir quitté l'appartement, le propriétaire m'envoie une lettre et un document "acceptation de délégation du locataire. Il souhaite que je signe ce document, que je lui envoie un exemplaire et l'autre exemplaire est pour GDF. En occupant, le logement, on avait compris que le gaz était géré par le syndic et que chaque année une régule se fait au niveau des charges. L'ancien occupant nous avait également dit qu'on avait pas besoin d'ouvrir une ligne, et que lui ne l'avait pas fait. On a jamais reçu aucune facture GDF et l'ancien occupant non plus.

J'aimerais savoir quels sont mes droits dans cette histoire. puis je refuser de signer ce document, sachant que je n'ai jamais eu de facture et je ne sais pas quel montant il souhaite nous faire payer. est il normal de m'envoyer 6 mois après cette délégation.

Merci d'avance.